

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 3 mai 2016 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Ginette Moreau      Roger Bélanger      Denise Lauzière  
Lucie Fréchette      Paul-Éloi Dufresne  
Absence motivée : Claude Simard

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**16.05.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 3 mai 2016**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

**16.05.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2016**

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :  
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 mai 2016.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2016.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 5 avril 2016.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
  - 5.2 Dépôt du procès-verbal de tenue de registre règlement 16-892 Règlement d'emprunt parapluie.
  - 5.3 Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2016.
  - 5.4 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs.
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 Règlement visant à augmenter le fonds de roulement.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
  - 7.1 Règlement 16-845-1- Taxe pour service d'urgence 911.
  - 7.3 Règlement 16-754-5 sur la division des districts électoraux.
  - 7.4 Règlement 16-895 – Emprunt pour réfection Pré-Sec.
  - 7.5 Règlement 16-896 – Emprunt pour nouvelle caserne.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer pour avril 2016.
  - 8.2 Paiement des services de la Sûreté du Québec.

- 8.3 Acceptation des états financiers 2015 pour l'OMH.
  - 8.4 Tournoi de golf – Fondation Courville.
  - 8.5 Acceptation finale des travaux – Skatepark.
  - 8.6 Acquisition d'une œuvre d'art – Parc l'Artria.
  - 8.7 Renouvellement adhésion au Réseau Villes et villages en santé.
  - 8.8 Cours pour ta Vie.
  - 8.9 Annulation de soldes résiduaire.
  - 8.10 Adhésion Loisir et Sport Montérégie.
  - 8.11 Projet Tourisme Waterloo – Piste cyclable.
  - 8.12 Projet Porte-clefs.
  - 8.13 École le Passage.
  - 8.14 Tournoi de golf – François Godbout.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
- 9.1 Accompagnement – Développement du parc industriel.
  - 9.2 Estrade – Salle du Conseil.
  - 9.3 Étude géotechnique – Pont Stevens.
  - 9.4 Étude de faisabilité – Aération du lac.
  - 9.5 Acquisition de camion – Travaux publics.
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10.1 Nomination au Comité Consultatif d'Urbanisme.
  - 10.1 Demande de PIIA – Enseigne Lave-Auto.
  - 10.2 ABROGÉ.
  - 10.3 Demande de PIIA – Carré Gince – Modèle Waterloo.
  - 10.4 Demande de PIIA – Enseigne La Tête à Papineau.
  - 10.5 Demande de PIIA – Enseigne – Lapierre Waterloo Small.
  - 10.6 Signalisation – Terrain de la paroisse St-Bernardin.
11. **SERVICE DU GREFFE**
- 11.1 Modification de résolution – Supports à vélos.
  - 11.2 Proclamation des journées de la culture.
  - 11.3 Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat.
  - 11.4 Approbation du guide relatif au TECQ.
12. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**
- 12.1 Installation de traverses de piétons.
  - 12.2 Traitement biologique des eaux usées.
  - 12.3 Pièces d'égouts et d'aqueduc.
13. **LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 13.1 Aménagement – Parc des générations.
14. **RESSOURCES HUMAINES**
- 14.1 Embauche d'un superviseur aux loisirs.

**INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

15. VARIA

16. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 3 mai 2016.

17. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 7 juin 2016 À 19 HEURES.

**Adopté**

**16.05.4**                    **Adoption du procès verbal du 5 avril 2016**

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 5 avril 2016 tel que présenté.

**16.05.5**                    **Dépôt de documents**

**16.05.5.1**                    **Dépôt du procès verbal du CCU.**

**16.05.5.2**                    **Dépôt du procès verbal de tenue de registre règlement 16-892  
Règlement d'emprunt parapluie.**

**16.05.5.3**                    **Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2016.**

**16.05.5.4**                    **Présentation des états financiers et du rapport du vérificateur.**

**16.05.6**                    **Avis de motion**

**16.05.6.1**                    **Règlement visant à augmenter le fonds de roulement.**

Madame Denise Lauzière donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement visant à augmenter le fonds de roulement.

**16.05.7**                    **Adoption de règlement**

**16.05.7.1**                    **Taxe pour financement des centres d'urgence 911.**

ATTENDU QUE            Le gouvernement a conclu, avec les municipalités, une entente sur un partenariat fiscal et financier, lequel prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 911;

ATTENDU QUE            L'article 2 dudit règlement doit être modifié pour se conformer aux directives du Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QU'            Il est prévu que l'adoption dudit règlement n'a pas à être précédée par un avis de motion.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo adopte le règlement 16-845-1 intitulé :  
Règlement modifiant le règlement 09-845 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911.

**Adopté**

**16.05.7.2**                    **16-754-5 Sur la division de la municipalité en six districts électoraux.**

ATTENDU QUE            L'avis de motion a été régulièrement donné le 8 mars 2016;

ATTENDU QUE            Le greffier a déposé le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux qui a été soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les Élections et les*

*Référendums dans les municipalités, suite à son adoption, le 5 avril 2016.*

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité

Que le règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux est adopté.

**Adopté**

### 16.05.7.3

#### **Règlement 16-895 – Emprunt rue Du Pré-Sec.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 5 avril 2016, un avis de motion a été donné par madame Denise Lauzière;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 16-895, intitulé Règlement 16-895 décrétant une dépense et un emprunt de 1 940 000.\$ pour la reconstruction de la rue Du Pré-Sec.

**Adopté**

### 16.05.7.4

#### **Règlement 16-896 – Emprunt caserne du service incendie.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 5 avril 2016, un avis de motion a été donné par madame Denise Lauzière;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 16-896, intitulé Règlement 16-896 décrétant une dépense et un emprunt de 2 780 000.\$ pour la construction de la caserne pour le service incendie.

**Adopté**

### 16.05.8

#### **Finance et administration**

#### 16.05.8.1

##### **Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois d'avril 2016;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour  
avril 2016 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à  
effectuer les paiements requis.

**Adopté**

**16.05.8.2 Paiement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo doit payer les services de la  
Sûreté du Québec, chaque année;

ATTENDU QUE La facture s'élève au montant de 371 679.\$ pour  
l'année, payable en deux versements, l'un de  
185 840.\$ fait le 30 juin 2016 et l'autre de  
185 839.\$ fait le 31 octobre 2016.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise lesdits paiements tels que  
proposés par la demande de paiement #98 812 pour l'année 2016.

**Adopté**

**16.05.8.3 Approbation des états financiers de l'OMHW pour 2015.**

ATTENDU QUE Le directeur général de l'office municipal  
d'habitation de Waterloo a déposé, en avril 2016,  
les états financiers de l'OMH pour l'année 2015;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est responsable pour une  
proportion de 10% du résultat de ces états  
financiers.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité:

D'approuver les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation  
pour l'année 2015.

Conformément aux états financiers définitifs pour 2015, la Ville doit  
verser la somme de 5 851.-\$ afin de clore sa contribution pour ladite  
année.

**Adopté**

**16.05.8.4 Tournoi de golf de la Fondation Courville.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une invitation au  
tournoi de golf de la Fondation Courville;

ATTENDU QUE La Ville, sans vouloir y assister, désire  
néanmoins encourager cette Fondation;

ATTENDU QUE Le Maire recommande l'achat de deux trous au  
montant de 150.\$ chacun.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de deux trous à titre de  
commanditaire pour un montant de 300.\$.

**Adopté**

#### 16.05.8.5

#### **Réception définitive des travaux – Skatepark.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution  
passée le 1<sup>ier</sup> août 2014, a mandaté la  
compagnie Les Constructions TRD inc. afin  
d'effectuer les travaux de construction d'une dalle  
de béton de ciment pour skatepark pour un  
montant de 103 477,50\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE Lors de la séance du 4 novembre 2014, les  
montants dus eu égard à ce contrat étaient  
approuvés pour paiement et que seule, une  
retenue de 5% restait due jusqu'à la réception  
définitive des travaux;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont conformes à l'usage auxquels  
ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion  
de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des  
travaux publics, accepte de procéder au paiement de la retenue de  
5% soit 5 173,88\$ incluant les taxes applicables, approuvant ainsi la  
réception définitive de ces travaux.

**Adopté**

#### 16.05.8.6

#### **Œuvre d'art pour l'Artria.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, dans l'élaboration du Parc  
Artria, lequel aura une vocation artistique, désire  
acquérir une sculpture de l'artiste Jean Côté;

ATTENDU QUE La sculpture proposée est montée sur le thème  
du vélo, très évocateur de notre ville;

ATTENDU QUE Cette acquisition se chiffre au montant de 7 250.\$  
plus taxes, soit un montant total de 8 335.69 \$.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de l'œuvre «jonc» de Jean  
Côté, pour un montant total de 8 335.69 \$ et son installation au parc  
Artria.

**Adopté**

#### 16.05.8.7

#### **Adhésion Réseau Québécois de Villes et Villages en santé.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est membre du réseau  
Québécois de Villes et Villages en santé;

ATTENDU QU' Être membre de ce réseau est un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et contribue ainsi au développement de notre communauté.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en santé lequel est au coût de 75.00\$ sans taxe.

**Adopté**

#### 16.05.8.8

#### **Cours pour ta Vie.**

ATTENDU QUE Cours pour ta Vie est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de développer la santé par la pratique du sport et les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE Cet organisme s'est donné pour mission de parcourir 7 700 kilomètres en 10 mois, soit la traversée du Canada, de Terre-Neuve et Labrador à Vancouver afin de promouvoir l'activité physique d'un océan à l'autre;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal de Waterloo prône justement la mobilité active et les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE Les instigateurs de ce projet d'envergure sont trois jeunes Waterlois.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de commanditer l'organisme Cours pour ta Vie à raison d'un montant de 5 000.\$ et profite de la présente pour saluer l'initiative et l'implication de ces jeunes gens.

**Adopté**

#### 16.05.8.9

#### **Annulation de soldes résiduels.**

ATTENDU QUE Ville de Waterloo a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' Une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' Il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE Le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' Il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

En remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe.

Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe.

Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Waterloo informe le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de le part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» à l'annexe.

Que la Ville de Waterloo demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe, lesquels totalisent 1 752 861-\$.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

**Adopté**

**16.05.8.10**

**Adhésion et délégation Loisir et Sport Montérégie.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est membre de Loisir et Sport Montérégie et que son adhésion arrive à échéance;

ATTENDU QUE La Ville désire maintenir cette affiliation et, qu'à titre de membre actif, elle doit déléguer un conseiller représentant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité:



Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de Ville de Waterloo à Loisir et sport Montérégie au coût de 92.36\$, taxes incluses.

Que la Ville de Waterloo délègue son conseiller responsable aux loisirs à titre de conseiller représentant auprès de Loisir et sport Montérégie.

Que la Ville invite également le coordonnateur des loisirs à assister aux activités et réunions proposées par Loisirs et Sport Montérégie.

Que les frais du Conseiller représentant et du coordonnateur des loisirs, inhérents à ces représentations, soient remboursés par la Ville.

**Adopté**

**16.05.8.11**

**Projet tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est – Piste cyclable.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, par le passé, mandaté Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est afin de maintenir, améliorer les attraits et immobilisations touristiques de la Ville, tels le Circuit du Patrimoine, pistes cyclables, etc.;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entrepris une démarche dans le but d'améliorer l'offre de corridors polyvalents pour la mobilité active sur son territoire;

ATTENDU QUE Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est a pour projet d'améliorer la piste cyclable qui traverse la Ville et en créer certaines nouvelles sections;

ATTENDU QUE Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est a présenté un projet à l'organisme des Infrastructures Canada PIC150 qui se chiffre au montant de 160 000.\$ et que la moitié de cette somme sera engagée par la Ville de Waterloo, soit un montant de 80 000.\$ en biens ou services;

ATTENDU QUE Cette initiative cadre avec les visées en plan de développement durable du Conseil municipal Waterlois.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal mandate officiellement Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est de procéder à l'élaboration de ce projet et d'en assurer la réalisation.

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell à signer les attestations nécessaires, savoir l'autorisation donnée à Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est à réaliser ce projet et l'attestation concernant la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Que le Conseil municipal s'engage à défrayer 50% des coûts de ce projet, soit un montant de 80 000.\$ en biens ou services.

Que la Ville de Waterloo s'engage à entretenir les infrastructures ainsi acquises par ce projet en prévoyant les sommes nécessaires dans son budget de fonctionnement des travaux publics.

**Adopté**

**16.05.8.12**

**Projet Ateliers Porte-Clés.**

ATTENDU QUE Le but du projet Ateliers porte-clés est de développer l'implication des parents à soutenir leur enfant, les outiller face aux devoirs et leçons, améliorer leur capacité d'encadrement et leur redonner confiance quant à leurs capacités parentales;

ATTENDU QUE Ce projet, mis sur pieds en 2013, porte visiblement ses fruits auprès de la jeune population du premier cycle du primaire;

ATTENDU QUE L'organisme qui chapeaute les Ateliers porte-clés fait face aux coupures généralisées du gouvernement actuel et que, pour poursuivre sa mission, a besoin de subsides.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant maximum de 5 000\$ pour supporter le projet Ateliers Porte-clés pour l'année 2016-2017, conditionnel à la présentation du montage financier final.

**Adopté**

**16.05.8.13**

**Appui au programme Passage.**

ATTENDU QUE Nos gouvernements imposent des mesures d'austérité qui touchent plusieurs programmes qui s'avèrent être bénéfiques pour certaines strates de la société;

ATTENDU QUE Le programme Passage vise la réinsertion des jeunes aux études afin qu'ils obtiennent un diplôme d'études secondaires ou encore un DEP;

ATTENDU QUE Depuis son instauration à Waterloo, cet organisme a su récupérer une quinzaine de jeunes décrocheurs qui sont maintenant, soit aux études, soit au travail;

ATTENDU QUE Le Carrefour jeunesse emploi ne peut plus compter sur ses trois principales sources de financement pour maintenir le programme en place;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal désire maintenir ce service aux jeunes à Waterloo, mais tient à rappeler qu'il n'est pas de la responsabilité des Villes d'assumer la mission éducative du ministère de l'Éducation.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal de Waterloo appuie le programme Passage et s'engage à défrayer les coûts de leur loyer pour l'année 2017, et ce, pour un montant maximum de 6 000.\$.

**Adopté**

**16.05.8.14**

**Tournoi de golf François Godbout.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une invitation au tournoi de golf François Godbout;

ATTENDU QUE Ce tournoi de golf a pour but de venir en aide aux enfants qui fréquentent les écoles primaires de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville désire subventionner cette cause sans toutefois participer au Tournoi;

ATTENDU QUE Le Maire recommande l'affichage de 4 panneaux à l'effigie de la Ville de Waterloo à 75.\$ chacun.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'affichage de 4 panneaux à l'effigie de la Ville pour un montant de 300.\$ pour venir en aide aux écoles primaires de Waterloo via le Tournoi de Golf François Godbout.

**Adopté**

**16.05.9**

**Adjudication de contrat**

**16.05.9.1**

**Accompagnement – Développement du parc industriel.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire faire la promotion et le développement de son parc industriel autoroutier;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, il serait opportun de travailler de concert avec un agent spécialisé en planification et en développement;

ATTENDU QUE La Ville a demandé à LGP Stratégies immobilières une soumission pour la prestation de tels services;

ATTENDU QUE Cette soumission est faite en considération d'un montant de 3 449.25 \$ par mois, taxes incluses plus les frais de déplacement, de subsistance et de représentation;

ATTENDU QUE Ce contrat est octroyé pour une durée de 6 mois.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal mandate LGP Stratégies Immobilières pour procéder aux tâches stipulées à son offre de service datée du 10 avril 2016, aux termes et conditions mentionnés aux 4<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> attendus de la présente.

**Adopté**

#### 16.05.9.2

##### **Estrade de la Salle du Conseil.**

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a fait refaire le plancher de la Salle du Conseil, dont le tapis était devenu hideux;

ATTENDU QU' Il y aurait également lieu de procéder au remplacement du revêtement sur l'estrade de la Salle du Conseil;

ATTENDU QUE La Ville est allée en appel d'offres auprès de deux contractants, lesquels ont soumissionné ainsi :

- Construction et rénovation Devinci : 13 078.41 \$ taxes incluses;
- Construction Jean J. Arès Inc. : 9 391.16 \$ taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal mandate Construction Jean J. Arès Inc. afin de procéder aux ouvrages stipulés à son offre de service datée du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour un montant de 9 391.16 \$ taxes incluses.

**Adopté**

#### 16.05.9.3

##### **Étude géotechnique – Pont Stevens.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire remplacer le ponceau ainsi que la passerelle du Pont Stevens;

ATTENDU QU' Une étude géotechnique est nécessaire afin de finaliser la conception pour son remplacement;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics a demandé des soumissions sur invitation et que les 5 firmes invitées ont répondu, à savoir :

- EXP, pour un montant de 9 802.77\$ taxes incluses;
- Qualitas, pour un montant de 12 721.98\$ taxes incluses;
- Groupe ABS, pour un montant de 11 021.50\$ taxes incluses;
- Englobe Corp, pour un montant de 9 844.39\$ taxes incluses;
- SM a déposé son offre de service hors du délai prescrit;

ATTENDU QUE EXP s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accorde le contrat d'étude géotechnique à EXP pour un montant de 9 802.77 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 16.05.9.4

##### **Aération du lac – Étude de faisabilité.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire évaluer la possibilité d'augmenter la capacité d'aération au lac Waterloo afin d'améliorer sa qualité d'eau et en assurer la pérennité;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une soumission à IME Experts-Conseils inc. afin de réaliser une étude de faisabilité pour évaluer les besoins en électricité pour ce système d'aération;

ATTENDU QUE La Ville désire connaître également le coût annuel d'entretien et d'électricité de ces équipements;

ATTENDU QU' Il a été confirmé par IME Experts-Conseils inc. qu'il n'y aura pas d'honoraires supplémentaires pour fournir une estimation de ces coûts.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de IME Experts-Conseils inc. évaluée à 5 173,88\$ toutes taxes incluses.

**Adopté**

#### **16.05.9.5**

#### **Acquisition d'un camion cube pour les travaux publics.**

ATTENDU QUE Le Service des travaux publics doit remplacer un de ses véhicules, savoir le camion cube, lequel est arrivé en fin de vie utile;

ATTENDU QUE L'analyse des véhicules usagés disponibles sur le marché, véhicule qui devait satisfaire aux critères de l'âge et du kilométrage, pour un coût de moins de 25 000 \$, taxes nettes, a permis de trouver un camion cube certifié de marque GMC, modèle Savana Cutaway;

ATTENDU QUE Le mécanicien attitré aux travaux publics a inspecté le véhicule;

ATTENDU QUE Cette acquisition est faite chez le concessionnaire Christin Automobile Inc, en considération d'un montant de 26 444.25\$ taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'un camion cube pour un montant de 24 147.12\$, taxes nettes incluses. Que cette acquisition soit payée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

**Adopté**

#### **16.05.10**

#### **Aménagement et urbanisme**

#### **16.05.10.1**

#### **Nomination par le Conseil municipal d'un membre au CCU.**

ATTENDU QUE, Suite à la démission du conseiller Roger Bélanger et conformément au règlement 86-483 et ses amendements, le conseil doit, par résolution, nommer un conseiller au comité consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE Le conseiller Claude Simard a soumis sa candidature à ce comité.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo procède à la nomination de M. Claude Simard comme membre à part entière du comité consultatif d'urbanisme.

**Adopté**

**16.05.10.2**

**Demande PIIA, enseigne, 6178, rue Foster, Lave-Auto Waterloo.**

ATTENDU QUE Le demandeur présente un projet d'affichage pour le nouveau commerce "Lave-Auto Waterloo" situé au 6178, rue Foster, dans la zone C-4 afin d'afficher le nouveau lave-auto automatique en opération;

ATTENDU QUE Les enseignes sont assujetties au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE L'affiche proposée est d'une dimension de 4' x 16', faite de lettres d'aluminium brossés de 3/8" d'épaisseur, surélevées de 1/2" sur fond d'aluminium noir avec le message : "Lave-Auto Waterloo, automatique-manuel" qui sera à plat sur le mur de façade du bâtiment, au centre;

ATTENDU QU' Une deuxième enseigne de même type, installée au mur de façade, à la droite du bâtiment sera installée avec le message : "Ouvert 24 H";

ATTENDU QUE Les dimensions, les matériaux et les couleurs respectent les normes du règlement de zonage et les normes du règlement sur les PIIA.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande d'affichage pour le nouveau commerce "Lave-Auto Waterloo".

**Adopté**

**16.05.10.3**

**Demande PIIA, Nouvelle construction jumelé, Carré Gince, modèle "Waterloo".**

ATTENDU QUE Le promoteur immobilier Carré Gince présente au CCU les plans et représentations graphiques d'un nouveau modèle de construction unifamiliale de type jumelé de un étage;

ATTENDU QUE Ce nouveau modèle s'apparente aux modèles déjà existants dans ce secteur, s'intègre bien dans le projet immobilier du promoteur et s'apparente aux modèles déjà approuvés par le CCU.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte les  
nouveaux plans pour l'habitation unifamiliale jumelé modèle  
"Waterloo" comme proposé par le promoteur Carré Gince.

**Adopté**

**16.05.10.4 Demande PIIA, enseigne, 5211, rue Foster, La tête à Papineau.**

ATTENDU QUE Le demandeur présente un projet d'affichage  
pour le nouveau commerce de coiffure et  
d'esthétique "La tête à Papineau" situé au 5211,  
rue Foster, dans la zone CV-3;

ATTENDU QUE Les enseignes sont assujetties au règlement sur  
les PIIA;

ATTENDU QUE L'affiche proposée est d'une dimension  
approximative de 3' x 3', faite de lettres de vinyle  
collées dans une ouverture (fenêtre) avec le  
message : "La tête à Papineau, coiffure pour  
toute la famille, maquillage personnalisé, vente  
de produits et accessoires de coiffure, avec et  
sans rendez-vous, 450-920-1026";

ATTENDU QUE L'enseigne proposée respecte les normes du  
règlement de zonage et du PIIA.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la  
demande d'affichage pour le nouveau commerce "La tête à  
Papineau".

**Adopté**

**16.05.10.5 Demande PIIA, enseigne, 201, rue Western, Lapierre Waterloo  
Small.**

ATTENDU QUE Le demandeur présente un projet de modification  
d'enseigne existante pour l'industrie "Lapierre  
Waterloo Small" située au 201, rue Western;

ATTENDU QUE Les enseignes sont assujetties au règlement sur  
les PIIA;

ATTENDU QU' Il s'agit de changer le message existant de  
l'affiche sur poteau en façade du bâtiment pour  
une nouvelle affiche avec les nouvelles couleurs  
corporatives de l'industrie;

ATTENDU QUE le nouveau message est : "Lapierre Waterloo  
Small, avec l'adresse électronique et le # de  
téléphone ainsi que le logo";

ATTENDU QUE Les dimensions, les matériaux et les couleurs  
respectent les normes du règlement de zonage  
et les normes du règlement sur les PIIA.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la  
demande d'affichage pour l'industrie "Lapierre Waterloo Small".

**Adopté**

**16.05.10.6**

**Panneau touristique – Terrain Paroisse St-Bernardin.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, dans son processus de  
revitalisation, souhaite procéder à l'installation de  
signalisation afin d'annoncer les différents projets  
domiciliaires et attraits de la Ville;

ATTENDU QUE Le terrain de la Paroisse St-Bernardin, par sa  
situation géographique, offre un espace offrant  
une position et une visibilité idéale pour  
l'installation d'un panneau de signalisation;

ATTENDU QUE Le Maire a rencontré les membres du C.A. de la  
Paroisse pour leur faire part de ce projet et que  
ces derniers ont accepté l'installation d'un  
panneau de signalisation sur leur terrain,  
moyennant une contribution de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte de verser à la Fabrique de la Paroisse St-  
Bernardin un montant annuel de 500.\$ en dédommagement pour  
l'espace occupé par le panneau de signalisation touristique qui y sera  
installé.

**Adopté**

**16.05.11**

**Service du greffe**

**16.05.11.1**

**Modification de résolution – Supports à vélos.**

ATTENDU QUE Le 5 avril 2016, par la résolution 16.04.8.4, le  
Conseil municipal autorisait l'achat de 20  
supports à vélos pour un montant de 9 500\$  
auquel s'ajoutent les frais de livraison de 1 500\$,  
soit 11 550\$, taxe incluse. Cette acquisition étant  
faite en Ontario, seule la taxe fédérale de 5% est  
applicable;

ATTENDU QUE Cette dépense devait être acquittée par le fonds  
de roulement, sur 5 ans mais que la résolution  
16.04.8.4 n'en fait pas mention.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte de modifier la résolution 16.04.8.4  
afin que son dernier paragraphe se lise comme suit :



«Que le Conseil municipal autorise l'achat de 20 supports à vélos pour un montant de 9 500\$ auquel s'ajoutent les frais de livraison de 1 500\$, soit 11 550\$, taxe incluse. Cette acquisition étant faite en Ontario, seule la taxe fédérale de 5% est applicable et que cette dépense soit acquittée à même le fonds de roulement sur 5 ans».

**Adopté**

#### 16.05.11.2

#### **Proclamation des journées de la Culture.**

- ATTENDU QUE La culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Waterloo et de la qualité de vie de ses citoyens ;
- ATTENDU QUE La culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
- ATTENDU QUE La culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;
- ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;
- ATTENDU QUE Le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;
- ATTENDU QUE L'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Que le Conseil municipal de la Ville de Waterloo nomme l'organisme Tourisme Waterloo en charge de l'orchestration des différentes activités au programme.

**Adopté**

#### 16.05.11.3

#### **Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat.**

- ATTENDU QUE Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE Dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;

Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;

Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;

Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;

S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU QUE Pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU QUE Ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

ATTENDU QUE Ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE Ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**Adopté**

**16.05.11.4**

**Approbation de la programmation de travaux en vertu du programme de la TECQ 2014 - 2018.**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pascal Russell  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que le Conseil municipal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Ville de Waterloo s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que le Conseil municipal atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adopté**

**16.05.12**

### **Comité des travaux publics**

**16.05.12.1**

#### **Installation de traverses de piétons.**

ATTENDU QUE La Ville a prévu l'ajout de panneaux lumineux pour les traverses piétonnières de la rue Foster à l'intersection de la rue Allen lors de l'exercice budgétaire 2016;

ATTENDU QUE La Ville compte financer ces dépenses par l'intermédiaire d'un règlement d'emprunt parapluie 2015, approuvé par le MAMOT;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a demandé une soumission à Trafic innovation inc. pour la fourniture et l'installation desdits panneaux de signalisation.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accorde le mandat de fourniture et d'installation des panneaux de signalisation à Trafic Innovation inc. au montant de 11 244,56\$ taxes incluses.

**Adopté**

**16.05.12.2**

#### **Traitement biologique des eaux usées.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo projette d'utiliser l'ensemencement de bactérie dans les étangs aérés de l'usine d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a rencontré différents fournisseurs de ces bactéries et vérifié leurs références;

ATTENDU QU' Au terme de ce procédé, deux fournisseurs ont été retenus afin de nous soumettre des offres de services pour le traitement sur une base de douze mois, à savoir Nuvac Éco-science inc et Traitements Bio-Bac inc.;

ATTENDU QUE Suite à l'analyse des soumissions, il a été déterminé que les coûts pour un traitement sur une période de douze mois est le suivant :

Nuvac Éco-Science	80 406,62\$, taxes incluses;
Traitements Bio-bac	27 656,65\$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Traitements Bio-bac inc. au montant de 27 656,65\$ toutes taxes incluses, frais de transport en sus.

**Adopté**

### 16.05.12.3

#### **Achat de pièces d'égouts et d'aqueduc.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo procédera au cours de l'été 2016 à la réfection de la chaussée des rues Beauregard, Hopkins et une portion de la rue Papineau;

ATTENDU QU' Il est nécessaire d'apporter des corrections aux réseaux d'aqueduc et d'égout sur une section de la rue Papineau ainsi qu'une section de la rue Hopkins;

ATTENDU QUE Ces travaux seront exécutés en régie interne par le service des travaux publics;

ATTENDU QUE Le contremaître des travaux publics a évalué les besoins en pièces d'égout et d'aqueduc pour ces travaux et a demandé des soumissions à trois fournisseurs, soit :

- Distribution Lazure inc. 25 417,76 \$, taxes incluses;
- JU Houle Distribution 24 548,07 \$, taxes incluses;
- Réal Huot 27 239,88 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de JU Houle Distribution au montant de 24 548,07\$, taxes incluses.

**Adopté**

### 16.05.13

#### **Loisirs et vie communautaire**

#### 16.05.13.1

#### **Parc des Générations.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, en 2014, procédé à l'inventaire des parcs sur son territoire, leurs différentes catégories et l'état des installations sportives et récréatives s'y trouvant;

ATTENDU QUE L'espace qui a servi au Skate-park est libre depuis le transfert de ce dernier sur le site de l'École Secondaire Wilfrid-Léger, d'autant plus que le circuit de BMX n'est plus fonctionnel;

ATTENDU QUE La Ville désire procéder à l'aménagement du site de l'ancien skate-park pour en faire un Parc des Générations;

ATTENDU QUE Les infrastructures que la Ville désire y installer favoriseraient le rapprochement des différentes générations qui profiteraient d'infrastructures de loisir rejoignant les jeunes de tous les âges.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal utilise 80 000.\$ du fonds réservé aux fins de parc et 50 000.\$ du surplus accumulé non affecté pour procéder à la mise à niveau du futur Parc des Générations.

**Adopté**

#### 16.05.14

#### Ressources humaines

##### 16.05.14.1

#### **Embauche d'un responsable des fêtes du 150<sup>e</sup> et superviseur au service des Loisirs – contrat – employé-cadre.**

ATTENDU QUE L'approche du des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Waterloo nécessite l'embauche d'un responsable de la programmation et de l'organisation des événements;

ATTENDU QUE Ces fêtes se dérouleront tout au long de l'année 2017;

ATTENDU QU' En plus des fêtes du 150<sup>e</sup>, des tâches de supervision au service des Loisirs seront confiés à cette même personne;

ATTENDU QUE L'employé visé pour occuper le poste à combler est M. Philippe St-Denis. Celui-ci a impressionné lors du remplacement du congé de maternité de la coordonnatrice aux Loisirs et il possède toute l'expertise et l'expérience requise pour occuper ces nouvelles fonctions;

ATTENDU QUE Le comité des Ressources humaines recommande l'embauche de cette personne, mais de façon temporaire, c'est-à-dire un poste cadre de nature contractuelle, d'une période déterminée soit entre du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE Ce contrat pourra être prolongé, et ce, par résolution du Conseil.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de M. Philippe St-Denis au poste de responsable des fêtes du 150<sup>e</sup> et superviseur au service des Loisirs, et autorise le Directeur général et le Maire à signer le contrat individuel de travail qui énoncera les différentes modalités.

**Adopté**

## **Informations et communiqués des membres du Conseil**

### **Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

**16.05.15**

### **Varia**

**16.05.16**

### **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, la séance ordinaire du 3 mai 2016 est levée à 19H58.

**16.05.17**

### **Prochaine assemblée**

**Mardi, le 7 juin à 19 heures.**

---

Maire

---

Greffier